



COMPTE RENDU N°63 REUNION DU CABINET DU 12 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 12 juillet à onze heures, le Représentant Personnel du Président de la République (RPPR), chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- Eugène ONDZAMBE-NGOYI, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- Jean Anaclet MAMPASSI, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- Félicité Célestine OMPORO ENOUANY, conseiller à la planification et à la prospective ;
- Euloge ITOUA, conseiller aux évaluations financières.

Le directeur du cabinet Jean-Raymond DIRAT et le conseiller aux évaluations physiques, Jean Roger OSSETE, absents, n'ont pas pris part à la réunion.

L'ordre du jour a porté sur les points ci-après.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 05 juillet 2023 ;
2. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 05 juillet 2023 ;
3. Méthodologie du déroulement de la mission de suivi (juillet 2023) ;
4. Point des décisions des réunions antérieures partiellement ou non encore exécutées ;
5. Divers.



1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 5 juillet 2023.

Le compte rendu de la réunion du 5 juillet 2023 a été amendé et adopté. Il sera archivé suivant la procédure en vigueur.

2. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 5 juillet 2023.

Ce point a été présenté par le conseiller aux programmes et politiques économiques.

A. Rappel des décisions issues de la réunion du 05 juillet 2023.

A.1. Poursuivre la collecte des données administratives dans les ministères au cours de la semaine du 10 juillet 2023.

A.2. Adresser un courrier à l'Union européenne, au PAM, à la FAO et à l'USAID pour obtenir le portefeuille actualisé des projets qu'ils mettent en œuvre au Congo.

A.3. Ecrire au Premier ministre, chef du gouvernement, avec ampliation au ministre des finances et au ministre du plan au sujet des projets déjà réalisés mais dont l'inscription budgétaire demeure dans la loi de finances 2023. Annexer dans ce courrier le rapport d'évaluation 2022 relatif à ces projets.

B. Point de l'exécution des décisions en date du 12 juillet 2023

B.1. La collecte des données administratives dans les ministères se poursuit et sera clôturée le vendredi 14 juillet 2023.

B.2. Les courriers à l'Union européenne au PAM, à la FAO et à l'USAID sont préparés et soumis à l'approbation du RPPR.

B.3. La correspondance au Premier ministre et au sujet des projets déjà réalisés mais réinscrits dans la loi des finances 2023 est soumise à la signature du RPPR.



3.Méthodologie du déroulement de la mission de suivi des programmes et projets de juillet 2023

L'examen de ce point a porté sur l'analyse des quatre (4) rubriques de la note intitulée " Quelques éléments de méthodologie" introduite par le RPPR.

Le RPPR a brièvement précisé le contenu de la note ainsi qu'il suit :

- poursuivre la collecte des informations administratives de sorte à disposer de toutes les données avant le départ en mission ;
- avoir avec soi, pendant la mission, la liste des projets « en cours d'exécution », qu'ils soient ou non reconduits dans la loi de finances 2023 et les visiter systématiquement ;
- obtenir des autorités des localités visitées toutes les informations relatives aux projets démarrés en 2023 ;
- visiter, tant à Brazzaville que dans l'hinterland, tous les sites prévus pour accueillir les projets à réaliser en 2023;
- identifier et photographier sur le terrain, tous les projets à l'abandon en prenant soin de noter la date de l'arrêt des travaux.

4. Point des décisions des réunions antérieures partiellement ou non encore exécutées.

Le conseiller aux politiques et programmes sociaux a présenté ce point.

A. Rappel des décisions

A.1. Acquérir le logiciel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets.

A.2. Créer le site web du RPPR

A.3. Elaborer la base des données primaires des plans, programmes et projets.

B. Exécution des décisions

B.1. Le directeur du cabinet a pris attache avec son homologue du ministère de l'économie et des finances qui a promis de faire les



diligences nécessaires à l'effet d'obtenir l'approbation du contrat d'acquisition du logiciel de suivi-évaluation.

B.2. A la suite de la dernière réunion, tenue avec la société en charge de la création du site web, celle-ci a transmis deux maquettes de site pour validation par le cabinet. Les deux maquettes sont produites dans le dossier de la réunion de ce 12 juillet 2023.

B.3. L'assistant principal du RPPR et le chargé d'études, ayant la responsabilité de l'élaboration de la base des données, attendent des conseillers des éventuelles propositions d'aménagement de la structure proposée ainsi que les données relatives aux plans et programmes mis en œuvre dans les années passées.

Divers.

Au titre des divers, le conseiller à la planification et à la prospective a donné des informations relatives à la tenue de l'Assemblée générale d'Africa 50 tenue à Lomé (Togo) du 3 au 5 juillet 2023.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le RPPR a levé la séance à 12 heures 30 minutes.

Amendé et adopté le, 19 juillet 2023

Le secrétaire de séance,
directeur du cabinet p.i

Eugène ONDZAMBE-NGOYI